L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 27 AOUT 1875.

48me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN 27 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par M. W. Newman, au No 63 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

Amendements à la Constitution et réformes législatives.

Le comité exécutif de l'Union des propriétaires se distingue par une franchise d'allure qu'on ne trouve jamais malheureusement dans les assemblées délibérantes provenant de l'élection. Le comité dont nous parlons attaque tout; les corps constitués par l'élection, le plus souvent n'attaquent rien, et cela se comprend. Le comité est indépendant de sa nature parce qu'il ne doit son existence qu'à lui-même; il vient d'une association libre dont font partie tous les citoyens qui prouvent par leur intérêt direct qu'ils ont droit à en être membres. Ils ne sont donc responsables devant personne, excepté devant le public, des idées qu'ils expriment et des vœux qu'ils émettent; et ce public ne peut rien contre eux attendu qu'ils ne lui demandent rien et ne lui doivent pas davantage. Ils n'ont ni promesses à tenir ni engagements à suivre et leur indépendance est garantie par leur mission qui est d'assurer la réforme dans des vues en harmonie avec l'intérêt commun aussi bien qu'avec le leur propre. Ils ne craignent donc pas les reproches des électeurs et les plaintes des uns et des autres; ils ne redoutent pas non plus les sollicitations attendu qu'ils n'ont ni places à donner ni faveurs à accorder. Au contraire, leurs efforts doivent tendre à l'abolition dans l'Etat, du plus grand nombre de places possible et à la réduction des traitements à un point de modestie qui ne séduise plus personne et n'excite plus les ambitions individuelles.

Voilà le bon côté de l'Union des propriétaires. De mauvais côté, nous n'en voyons pas. Seulement l'œuvre entreprise sera longue, ardue. L'Union sera exposée à de grands désappointements et il lui faudra beaucoup de courage et de patience pour combattre les résistances sans nombre qu'elle rencontrera infailliblement dans sa marche. En attendant, elle délibère, elle agit et sa ténacité commence à produire un excellent effet sur l'opinion. L'Union des propriétaires devient un pouvoir dans la ville et dans l'Etat, non un pouvoir officiel exerçant une autorité de délégation et se devant à ses constituants de toute classe, mais un pouvoir moral, exerçant un droit illimité de censure et de condamnation, sans autre frein que celui de sa raison et de son intérêt, raison et intérêt ayant leur base dans l'intérêt commun et la fortune publique.

Le compte rendu de chacune des séances du comité central de cette Union donne lieu aux réflexions qui précèdent. Il a été question dans la dernière réunion de choses importantes. On sait que depuis longues années nos diverses Législatures n'ont joué dans l'Etat qu'un rôle malheureux. Au lieu de protéger les intérêts légitimes, elles les ont persécutés, écrasés, ruinés, à tel point qu'on s'étonne de voir encore quelque vitalité en Louisiane. Ces corps représentatifs n'ont pas exercé une tutelle bienveillante; loin de là, ils ont agi comme s'ils étaient les ennemis nés et conjurés des villes et des paroisses, et pendant une série de sessions ils ont mis littéralement au pillage les ressources de l'Etat.

Les législatures ont abusé de leur pouvoir, et elles en ont abusé d'une manière outrageante, cela est certain. Il faut donc de toute nécessité borner ce pouvoir et le mettre dans l'impossibilité de nuire. Mais voilà le difficile. Les communes, cela est certain aussi, ont besoin de tutelle. Dans les pays monarchiques constitutionnels, cette tutelle existe avec des garanties qui ne sont pas illusoires. Elle est exercée par divers fonctionnaires qui graduellement de l'un à l'autre, la font arriver jusqu'au chef de l'Etat. Le chef de l'Etat décide et ne se trompe pas, parce qu'il est responsable avec ses ministres. Mais il n'est responsable que parce qu'il est permanent. Détruisez cette permanence, et tout disparaît, responsabilité et tutelle.

Ici, nous n'avons pas d'Exécutif permanent, par conséquent nous n'avons pas d'Exécutif responsable. Il ne vaut donc pas mieux, comme tuteur, que le corps représentatif auquel nous reprochons tant de mauvaises lois. Alors à qui remettrons nous cette tutelle? La confierons-nous aux petites assemblées locales de municipalité dans les villes, et aux juris de police dans les campagnes? Oui, mais qui nous garantira que ces petites assemblées ne seront pas aussi extravagantes que les législatures? qui leur imposera un frein et les rappellera à la raison si elles s'en écartent? et nous savons tous qu'elles s'en écarteront souvent. Jusqu'à présent les petites assemblées n'ont pas plus valu que les grandes, et nous avons cherché en vain un remède à ce triste état de choses. Nous n'avons même pas trouvé une défense dans le droit, car le droit, sous la République, n'est pas immuable. Le droit dépend des tribunaux et les tribunaux dépendent de la politique. Ainsi, nous n'avons recueilli partout que des déceptions.

Il ne faut pas cependant nous livrer au désespoir et ne rien faire parce que nous sommes dans l'impossibilité de faire le bien d'une manière absolue. Sans viser à des garanties qui nous semblent difficiles à obtenir sous un gouvernement dont le chef n'étant pas héréditaire, n'est pas responsable, nous pouvons améliorer nos institutions. Elles ont été tellement viciées sous l'influence du parti radical, que la réforme est facile à indiquer si elle n'est pas facile à faire. Nous avons remarqué de bonnes choses dans le rapport soumis au comité central des propriétaires par un de ses membres, qui nous paraît avoir assez profondément réfléchi sur les maux de la situation. Il est certain qu'une Constitution de parlement semblable à celle que propose Mr J. Q. A. Fellows vaudrait mieux que celle d'aujourd'hui où tout est livré aux entreprises malsaines des coteries et à la fidélité si chancelante des bureaucrates. Aujourd'hui les délibérations de nos législatures sont abandonnées à la merci des présidents et des secrétaires. Ce sont eux qui font les lois et ce sont les représentants qui ne les font pas, bien qu'ils soient censés présents pour les faire. Il est clair qu'un tel désordre dépasse toute borne et qu'il faut y mettre fin au plus vite.

C'est dans ce but que Mr Fellows a présenté au comité central de l'Union des Propriétaires une série de considérations qui devront être converties en lois ou en règlements afin d'assurer au moins qu'il ne se glisse pas de faux bills dans la fournée, toujours nombreuse, des bills qui, bons ou mauvais, sont votés chaque année par la Législature.

Ces amendements limiteraient le pouvoir de nos deux Chambres. Il leur serait interdit désormais de passer une loi locale ou spéciale, et toutes les communes seraient régies par des lois générales applicables à toutes les parties de l'Etat et à toutes les classes du peuple. Il serait interdit aux Chambres de créer des corporations privilégiées ou des monopoles, ou d'exercer un contrôle sur aucune dépense ou amélioration municipale ou paroissiale. Il leur serait interdit de voter des allocations autres que celles qui sont strictement nécessaires pour les frais d'administration des divers départements et pour l'intérêt de la dette. Il leur serait interdit de lever des taxes par voie de licences, ou d'engager le crédit de l'Etat, des paroisses et des villes pour le soutien d'entreprises industrielles sous quelque prétexte que ce soit.

En outre, la dette de toute corporation municipale serait limitée à 7 pour cent de la valeur des biens assésés dans ces corporations, et l'administration des écoles serait confiée, sans condition, aux soins des municipalités.

Le programme se termine par des recommandations fort opportunes dans l'absence d'une convention générale. Il faut préparer toutes les lois qui appartiennent à la sphère législative et qui peuvent nous assurer un gouvernement économique, la réduction des taxes et un assessement équitable. Il faudrait joindre à ces lois le rappel de toutes les restrictions sur le commerce extérieur ou intérieur, et abolir les charges si lourdes qui pèsent sur la navigation maritime ou fluviale.

Nous ne pouvons qu'approuver ces suggestions et recommandations, mais il y a une chose qui nous paraît encore plus pressante, c'est le règlement des dettes municipales. L'Union des propriétaires laissera-t-elle, sans aucune représentation, poursuivre l'exécution de ce plan de bons à prime quand des procès de tout genre menacent la municipalité? Ne vaudrait-il pas mieux, en attendant la décision des Cours, recommander la suspension totale du service de l'intérêt des dettes et assurer, par ce moyen, un abaissement immédiat de la taxe? Cet abaissement serait considérable. Que l'Union des propriétaires y songe sérieusement! c'est là le plus court, le plus simple, le plus logique et le plus justifiable de tous les expédients, et nous pouvons dire aussi, le plus important.

Les souscriptions en Louisiane au profit des inondés français.

Le total des sommes encaissées à la date d'hier, 26 août, est de $6,357 75.

La "Société de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de Thibodeaux," qui avait pris l'initiative de faire circuler des listes de souscription, vient d'envoyer au président du comité la somme de $150 75, recueillie par les divers porteurs de listes. Nous félicitons les membres de cette Société et ceux qui lui ont donné leur concours, du zèle qu'ils ont montré pour la cause des inondés. Voici la lettre qui accompagnait l'envoi.

Thibodeaux, 24 août 1875.

Monsieur Félix Limet,
Président du comité de souscription pour les inondés du midi de la France.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-inclus, par l'entremise de Mr F. Henry, la somme de cent cinquante piastres et 75 cents ($150,75) montant des souscriptions collectées dans la paroisse Lafourche par les soins de la "Société de bienfaisance et d'assistance mutuelle de Thibodeaux," en faveur des inondés du midi de la France.

Ci-jointe la liste des souscripteurs.

Nous regrettons, monsieur, de ne pouvoir offrir plus, mais la gêne est si grande et si générale, qu'il eût été impossible de faire mieux.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le comité de souscription,
H. H. MICHELET, Chairman.

SOUSCRIPTION
Pour les inondés du Midi de la France.

Sommes encaissées par le trésorier.

Nouvelle-Orléans, 26 août 1875.

Liste No 54—Mr F. Limet.
16e versement.

Reçu de Mr Bonnecaze, comme recette additionnelle de la représentation donnée à l'Opéra par le Club Dramatique Louisianais	$ 10 00
Souscriptions recueillies, Paroisse Lafourche, suivant détail ci-dessous	150 75
Total	$ 160 75

Liste de souscriptions de la paroisse Lafourche.

Liste No 1.

Société de Bienfaisance et d'assistance Mutuelle de Thibodaux	$10 00
Rév. C. Ménard	5 00
Rév. C. Favre	5 00
A. W.	2 50
J. M. Vergez	5 00
Cash	1 00
Mrs Gamard	1 00
A. Bonron	1 50
E. Bourquin	5 00
H. H. Michelet	5 00
F. Sancan	5 00
H. Tétreau	2 00
Théodore Verrier	1 00
Mme Marie E. Hesse	5 00
C. Azema	5 00
Jean Dupré	1 00
C. Keller	1 00
E. Loiseau	3 00
H. Faure	2 00
Th. Thibodaux	1 00
Total	$60 00

Liste No 2.

Rév. P. M. Littilly	$5 00
J. Claudet	10 00
P. Rizan	3 00
Michel Cabary	5 00
G. D. Barrios	2 50
Henry Ballieux	1 00
Joseph Jénois	1 00
Total	$29 50

Liste No 3.

David Kling	$1 00
S. Blum	1 00
Cash	50
H. Hoffman	1 50
Cash	25
W. Brokoft	1 00
V. Sancan	5 00
J. Bourrée	1 00
J. D. Moore	1 00
H. W. Tabor	1 00
Lehmann Mayer	1 00
H. Vergez	5 00
H. Dancereau	1 00
E. Freund	50
Total	$20 75

Liste No 4.

B. Rossignol	$2 00
J. J. Boudreaux & Co	1 00
Jos. Kaufmann & Blum	2 00
Octave Himel	2 00
D. Himel	2 00
Un Français	2 50
do. do	1 00
Emile Vicknair	1 25
H. Vicknair	25
Himel & Dionne	2 00
Sylvere Bourg	1 00
P. Médus	1 00
J. Doleze	50
Total	$18 50

Liste No 5.

Louis Jugault	$1 00
L. Lacroix	1 00
C. F. Rendu	1 00
Léon Hemedinger	1 00
Léopold Lévy	1 00
L. N. Bourgeois	1 00
J. M. Lefort	1 00
Simon Klotz	1 00
Mme C. F. Rendu	1 00
J. W. Lefort	1 00
Total	$10 00

Liste No 6.

Thé. Gonaux	$1 00
Jos. Graziani	1 00
Auguste Fremen	50
Thos. K. McNeil, M. D.	2 50
C. Humbert, D. D. S.	1 00
Jean Larreul	1 00
Nicolas Valery	50
Total	$7 50

Liste No 7.

A. C. Ladreyt	$1 00
Charles Boyer	1 00
A. Lejeune	1 50
J. L. Amedée	1 00
Total	$4 50

Récapitulation:

Liste No 1	$60 00
" No 2	29 50
" No 3	20 75
" No 4	18 50
" No 5	10 00
" No 6	7 50
" No 7	4 50
Total général	$150 75

Liste No 54.
F. Carrazé.
2e versement.

A. Duco, grocer aux Abattoirs.. 3 00

Récapitulation:

Liste No 54	$ 3 00	
" No 84	160 75	
		$ 163 75
Total des listes précédentes,		6 194 00
Total à ce jour		$6 357 75

INSTITUT ST-LOUIS.—La réouverture des classes de l'Institut St-Louis est fixée à mercredi, 1er septembre. Cette maison d'éducation s'est acquis depuis longtemps une légitime renommée à la Nlle-Orléans, et la faveur spéciale dont elle jouit auprès des familles s'est accrue depuis que Mme Matthey en a pris la direction. L'enseignement y est confié à des professeurs aussi habiles que consciencieux et expérimentés.

MORT DE MR PAUL JUGE.—Nous trouvons dans un journal français l'annonce de la mort de Mr Paul Juge, ancien capitaine de navire qui avait été longtemps négociant à la Nouvelle-Orléans. Lors de la prise de la ville, Mr Juge était général de la brigade européenne de la milice, brigade qui, avec la brigade française commandée par le général Victor Maignan, prit, à la requête du maire Monroe, charge de la police de la ville et mit fin au désordre et au pillage. Le général Paul Juge, qui était déjà chevalier de la Légion d'Honneur, fut promu au grade d'officier. Il quitta peu de temps après la Nouvelle-Orléans pour retourner en France. C'est à Mouzaïaville, en Algérie, qu'il vient de mourir subitement.

Le chemin de fer du Pacifique.

Voici le rapport exact de la réunion qui a eu lieu, mardi soir, à l'hôtel St-Charles, entre les directeurs du chemin de fer Texas et Pacifique et les membres du Bureau des Assureurs:

Conformément à une invitation des directeurs du chemin de fer Nouvelle-Orléans et Pacifique, nombre de citoyens notables, appartenant pour la plupart au Bureau des Assureurs de notre ville, se sont réunis mardi soir à l'hôtel St-Charles pour prendre en considération le projet d'établir un chemin de fer, mettant la Nouvelle-Orléans en communication directe avec le Texas, et pour échanger leurs idées à ce sujet.

Mr E. B. Wheelock, le président du chemin projeté, a ouvert les débats en prononçant le discours suivant:

Messieurs.—Conformément aux désirs des directeurs de la compagnie de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Pacifique, et à la suggestion de plusieurs négociants influents, j'ai sollicité votre présence ici ce soir.

Le but de cette réunion informelle et toute amicale est de provoquer de votre part une expression d'opinions libres et sans contrainte, relativement à notre entreprise de chemin de fer.

Le but que nous nous sommes proposé également est de gagner en faveur de l'entreprise l'énorme influence morale et pécuniaire de nos assureurs, et nous croyons qu'après mûre délibération ils ne manqueront pas de nous l'accorder généreusement.

Malheureusement, nous sommes obligés de reconnaître que la situation commerciale de notre ville est non seulement précaire mais dangereuse; que chaque branche de l'industrie souffre et se meurt; que les bons et les actions perdent de plus en plus de leur valeur, à tel point, en vérité, que la perte évaluée déjà à quatorze millions pour les années 1873 et 1874 menace d'augmenter encore; tandis que la dépréciation de la propriété foncière estimée pour les mêmes années à dix-sept millions, à peu près, dépasse maintenant de beaucoup ce montant.

Il n'y a peut être pas de compagnies publiques qui indiquent mieux la véritable situation d'une communauté que ses compagnies d'assurance et ses compagnies de chemins de fer urbains.

On peut les prendre infailliblement comme base des affaires en général.

Examinons les résultats tels qu'ils nous sont présentés par l'état de situation annuel des compagnies d'assurance, indiquant le montant total des primes de 1870 comparé à celui de 1875:

Risques d'incendie en 1870	$2,220,400
Risques d'incendie en 1875	1,479,248

Nous trouvons qu'il y a une différence de $747,152 en faveur de 1870 et contre 1875.

Dans les risques maritimes et de rivière la diminution est encore plus sensible.

En 1870 le montant total des primes maritimes pouvait être fixé à $676,000. En 1875 ce montant ne dépassera pas $224,657; une différence, comme on le voit, d'à peu près $450,000 en faveur de 1870 et contre 1875.

On remarque une diminution non moins considérable dans les primes de rivière. En 1870 le total des risques était de $1,461,787; en 1875 il n'est que de $608,951, à peu près. La différence est donc cette fois de plus de $850,000 en faveur de 1870 contre 1875.

Ces chiffres vous montrent, messieurs, que dans la grande ville de la Nouvelle-Orléans les affaires d'assurance, qui peuvent servir de base pour toutes les autres, indiquent en 1875 une diminution d'environ deux millions de dollars dans les primes comparativement à 1870.

Il est bon de vous faire observer ici que les chiffres que je vous ai cités ne concernent que ceux que l'on désigne sous le nom de compagnies locales et ne s'appliquent pas aux agences étrangères ou domestiques.

L'orateur a continué ainsi:

Je ne prends pas les résultats de 1870 comme base de mes calculs dans aucun but particulier, mais seulement parce que j'ai trouvé que ces résultats étaient les plus propres pour établir une comparaison exacte.

Maintenant, si la différence que nous avons fait remarquer entre 1870 et 1875 peut être considérée comme la moyenne des diminutions de chaque année depuis 1870, nous trouvons en additionnant les différents montants un total plus que suffisant pour construire trois chemins comme le nôtre de la Nouvelle Orléans au Texas.

Quant aux compagnies de chemins de fer urbains, je suis informé qu'elles ont eu à subir une diminution aussi marquée dans leurs recettes, quoique la diminution n'ait pas été la même pour toutes. Je choisis une compagnie comme exemple, qui tient le juste milieu entre celles qui font le plus d'argent et celles qui en font le moins.

Ses recettes annuelles, en comparant 1870 à 1874, indiquent une différence de $46,000 en faveur de 1870; c'est-à-dire le prix de 920,000 passages.

Je n'abuserai pas plus longtemps de votre patience, messieurs, en vous présentant des statistiques que vous connaissez sans doute. J'ai dû m'appuyer sur des faits, afin d'atteindre le but que nous nous sommes proposés en convoquant cette assemblée ce soir.

De crainte de continuer à abuser de votre indulgence, je me hâte de terminer mes remarques.

Avant de le faire, cependant, je désire vous demander si nous ne devons pas tenter quelque effort pour nous tirer d'affaire, rentrer dans les pertes que nous avons subies et rétablir notre importance commerciale ébranlée.

Si vous dites oui, comme je m'y attends, quelle mesure comptez-vous donc adopter?

Les citoyens qui ont proposé de construire un chemin de fer de premier ordre entre Alexandrie et Mansfield, d'où il sera continué dans la direction du Nord ou de l'Ouest, comme on le décidera plus tard, sont convaincus que la réalisation de leur projet arrêtera les progrès de notre chute. Ils savent qu'avec ce chemin on dirigera de nouveau sur la place de la Nouvelle-Orléans 120,000 balles de coton, indépendamment de millions de boisseaux de grains, qui sont forcés à cette heure de chercher un autre marché, et ces produits représentant une valeur de sept à huit millions de piastres accroîtront les affaires de nos banques, de nos compagnies d'assurance, de nos presses à coton, de nos facteurs, de nos négociants.

Il y aura plus. Des milliers d'acres des plus belles terres du monde, incultes aujourd'hui, dans les paroisses Rapides, Natchitoches et De Soto, aussi bien que dans les comtés de l'Est et du centre du Texas, se couvriront de moissons et enverront à la Nouvelle-Orléans des bestiaux et des articles de subsistance, ce qui ajoutera à notre production locale, et sans production locale, vous le savez, aucune ville ne saurait prétendre à devenir populeuse, riche, prospère et heureuse.

L'accroissement de nos importations et de nos exportations augmentera dans une proportion considérable du mouvement maritime.

Les marchands du Texas et de l'Arkansas reviendront s'approvisionner à la Nouvelle-Orléans, car ils y trouveront leur avantage.

Le commerce et l'industrie renaîtront; la valeur de la propriété foncière augmentera, et les contribuables y trouveront une source de revenus au lieu de la ruine actuelle.

Telle est l'intime conviction des champions du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Pacifique. La partagez-vous, messieurs, vous qui représentez nos assureurs, et si vous la partagez que comptez-vous faire?

Nous qui représentons la cause du chemin de fer, nous désirons vivement que l'entreprise que nous voulons mener à bon terme ait, aux yeux de tout le monde, le ferme et cordial appui de nos assureurs, et qu'ils soient fiers d'y avoir concouru.

Si vous approuvez nos vues, je vous demanderai votre aide.

Il faudra payer environ $75,000 comptant pour ouvrir le chemin et exécuter les travaux préparatoires d'Alexandrie à Natchitoches. Pouvons-nous dire que nos compagnies d'assurances ont pris des actions pour ce montant?

Permettez-moi, messieurs, avant de terminer, de vous dire que nous voulons construire le chemin et y placer le matériel nécessaire, entre Alexandrie et Natchitoches, sans encourir d'hypothèque.

Nous ferons donc toutes les économies possibles. Nous ne paierons d'employés que ceux dont nous avons rigoureusement besoin pour les travaux de construction; nous ne dépenserons jamais une piastre sans en avoir la valeur correspondante. Nous croyons que nos actions seront sures et productives.

Mr James L. Day, président de la compagnie d'assurance du Sun, a pris la parole après Mr Wheelock et a déclaré que son appui moral et personnel était acquis à l'entreprise. Il regrette seulement que ce qui va se faire maintenant n'ait pas, dans l'intérêt de la Nouvelle-Orléans, été exécuté il y a déjà longtemps.

Le commerce du Sud-Ouest s'est engagé, grâce à la création de voies artificielles, dans de nouveaux canaux, mais nous pouvons encore le ramener à nous. L'entreprise qui vient d'être organisée repose sur d'excellentes bases financières. Si elle réussit, elle nous aidera à reconquérir une partie de ce que nous avons perdu.

Les compagnies d'assurance n'ont pas la liberté de faire toute espèce de placements, mais il est persuadé que si les directeurs viennent en aide au nouveau chemin de fer ils auront l'assentiment des actionnaires.

Le juge Burwell a fait de justes observations sur la très grande utilité des chemins de fer.

A la requête de Mr. Jones, le président a lu une partie du contrat rédigé par Mr. Eustis, notaire, et qui lie réciproquement la compagnie du chemin de fer et Mr. S. L. James. Celui-ci exécutera le travail à un taux réduit: son prix est de 25 pour cent inférieur à ce que demandent généralement les constructeurs de railways.

Mr. Raymond ayant demandé pourquoi l'on commençait le chemin à Alexandrie plutôt qu'à la Nouvelle-Orléans, Mr. Wheelock a répondu qu'il n'aurait pas été possible de s'entendre avec les propriétaires des chemins qui ont déjà pour point de départ la Nlle-Orléans. On a donc préféré commencer les travaux à Alexandrie qui se trouve dans le tracé et les poursuivre jusqu'à Dallas. D'Alexandrie à la Nouvelle-Orléans, la navigation est rarement interrompue, de sorte que les produits du Texas nous arriveront directement par la double voie de terre et de rivière, jusqu'à ce que les tronçons de railways commencés à la Nouvelle-Orléans, viennent plus tard se raccorder à celui d'Alexandrie.

Mr Raymond a déclaré que les explications données par Mr Wheelock lui paraissaient très satisfaisantes, et la séance a été ensuite levée.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Un club soi-disant indépendant.

Il est à regretter qu'en ce moment où les patriotes de la Louisiane s'efforcent d'obtenir l'unité démocratique dans l'Etat, pour nous affranchir du joug radical et pour aider au salut du pays, il se trouve des hommes, s'appelant de bons citoyens, qui veulent,—oubliant le terrible exemple de 1872,—diviser l'opposition au radicalisme en s'écartant de la ligne droite de la démocratie; rendant ainsi nécessaire une nouvelle fusion d'éléments en réalité discordants, qui ne pourrait aboutir encore une fois qu'à la plus effroyable confusion. Le club auxiliaire du second ward a pris l'autre jour une initiative qui fait honneur à son patriotisme, en adoptant la résolution suivante:

"Résolu que tous ceux qui ne sont pas avec nous sont contre nous."

En vue de la prochaine campagne électorale, ce principe ainsi posé est fort sage. Nous espérons que les clubs des autres wards, qui n'ont pas encore parlé ne resteront pas en arrière.

Ils ont trop tardé, cependant, car déjà un club, soi-disant indépendant, s'est réorganisé.

Les "Minute Men de 1860," en choisissant leurs officiers, avant hier soir, ont fait une déclaration de principes, contenus dans la résolution suivante:

"Résolu, que les "Minute men de 1860" ne suivront aucune ligne politique, même si ce n'est qu'ils s'opposeront de tout leur pouvoir au maintien du régime radical en Louisiane, et continueront à rester indépendants, comme ils l'ont été depuis la première organisation de leur club, s'engageant à soutenir les meilleurs candidats qui seront proposés pour remplir les emplois publics, sans distinction de parti. Ils sollicitent instamment la coopération des autres clubs indépendants pour mettre à exécution les sentiments exprimés dans cette résolution."

De tout temps les neutres ont joué un triste rôle dans l'histoire des nations, et l'indépendance en politique, quand elle n'est pas illusoire, n'est pas autre chose que de la neutralité.

Lorsque deux partis se trouvent en présence, à la veille d'engager un combat décisif, dont l'avenir du pays dépend, l'indépendance ne peut être que de l'égoïsme et de l'indifférence, à moins d'être un calcul; car, de deux choses l'une, ou c'est ne prendre aucun souci des intérêts du pays; ou bien c'est vouloir se ménager une alliance avec le parti le plus fort après la bataille et manger à deux râteliers en attendant.

Nous ne voulons pas être trop sévère pour nos concitoyens appartenant au club des *Minute Men de* 1866. Ils peuvent être sincères dans leurs convictions,—nous l'espérons pour eux,—mais ils font fausse route.

Ils prétendent qu'ils veulent rester indépendants, c'est-à-dire neutres,—les deux mots sont synonymes en politique,—parce qu'ils se réservent le droit ainsi de pouvoir voter librement pour les meilleurs candidats.

Nous ferons remarquer aux *indépendants*,—puisque tel est leur nom,—qu'en favorisant l'unité démocratique et en votant dans les assemblées primaires pour les délégués qui doivent siéger à la convention démocratique chargée de faire choix des candidats pour les différents emplois de l'Etat, ils contribueraient bien plus efficacement à l'élection d'hommes intègres et capables, qu'en faisant bande à part et en attendant que les candidats soient déjà nommés et leur nomination endossée par une grande partie de la population avant de se prononcer pour ou contre.

Nous ne pouvons pas approuver la réorganisation du club des *Minute Men de* 1860, après la déclaration de principes qui a été faite.

Comme le dit la résolution adoptée par le second ward, dans la campagne électorale de 1876 tous ceux qui ne seront pas franchement avec nous seront contre nous.

L'indépendance est un masque, et dans la lutte suprême qui va s'engager on est en droit d'exiger que chaque citoyen combatte à visage découvert, en disant hardiment, je suis démocrate ou radical.

Nous préférons de beaucoup avoir pour ennemi un radical qui déclare tout haut ce qu'il est, que d'avoir pour ami un être douteux qui n'a pas de convictions arrêtées ou qui n'ose pas les exprimer.

Il nous semble que les clubs démocratiques de tous les wards devraient se hâter de se réorganiser afin de décourager dès le début ce mouvement de soi-disant *indépendance* et déjouer les projets des politiciens de profession qui voudraient faire de nouvelles dupes—comme en 1872.

La Louisiane est sous la domination radicale et nous désirons tous son indépendance, mais ce n'est pas en restant *indépendants* dans le sens des Minute Men que nous atteindrons ce résultat que nous souhaitons si vivement.

Trop de phénol.

Nos gouvernants carpet baggers, c'est-à-dire ceux d'entr'eux qui sont encore à la Nouvelle-Orléans, ont une peur terrible de la fièvre jaune qui n'existe pas dans notre ville.

Pour cette raison, ils empoisonnent tous les habitants du carré de la ville avec du phénol qu'ils répandent à profusion dans les rues et dont ils barbouillent les murs de toutes les maisons.

On se plaint partout de violentes migraines.

C'est vraiment trop fort que l'on fasse souffrir des milliers de citoyens dans le seul but de calmer les craintes chimériques d'un tas d'aventuriers qui feraient bien mieux de quitter la Louisiane pour n'y plus jamais revenir.

Il n'y a pas eu et il n'y a pas en ce moment un seul cas de fièvre jaune à la Nouvelle-Orléans. Les précautions extraordinaires que l'on emploie sont donc essentiellement ridicules.

Le droguiste qui a fourni tout ce phénol est peut-être un beau-frère de Grant ou de Kellogg?

Il faut faire vivre sa famille lorsqu'on est au pouvoir!

Petit incendie dans le Sixième District

Vers minuit et demi, avant-hier, le feu s'est déclaré dans la maison inhabitée sise au coin des rues Valence et Prieur, la propriété de Mme Valentine Hanty. La bâtisse a été complètement détruite et les pertes, évaluées à $200, sont couvertes par une assurance de $300 dans la Compagnie Germania. Il n'y a pas le moindre doute que le feu est l'œuvre d'un incendiaire.

Deux autres incendies.

Vers cinq heures et demie, hier après midi, le feu a été découvert dans la maison sise rue Robertson No 12, entre Canal et Gasquet, appartenant à Mme Adler et habitée par elle.

La bâtisse a été complètement détruite. Elle était assurée, mais nous ignorons pour quel montant et dans quelle compagnie.

Les flammes ont gagné la maison voisine à deux étages, appartenant à C. Bonzano et habitée par lui. Cette dernière bâtisse a été assez considérablement endommagée. Elle est assurée, nous dit-on, pour $9000 dans la compagnie Mutuelle Sun.

Le feu a pris au toit de la maison de Mme Adler et l'on a lieu de supposer que c'est l'œuvre d'un incendiaire.

A huit heures, hier soir, il y a eu un petit incendie à Carrollton, causé par l'explosion d'une lampe pleine d'huile de pétrole, à la résidence de Mme Estier, rue Short, près Commercial.

Le dommage ne dépasse pas $20.

Poules volées.

John Sullivan a été arrêté, hier matin, au marché Poydras, parce qu'il avait une douzaine de poules à vendre et qu'il ne pouvait pas prouver ses titres de propriété.

On l'a donc accusé d'être un chevalier du poulailler et on l'a conduit sans cérémonie à la calaboose.

Vol d'argenterie.

Avant-hier matin, un voleur est entré entre huit et neuf heures chez Mr Vincent, au coin des rues Camp et Terpsichore, et a emporté toute l'argenterie qui se trouvait sur la table dans la salle à manger.

Ce vol est extrêmement audacieux. La domestique de Mr Vincent venait de mettre le couvert pour le déjeuner lorsqu'elle a été appelée à la cuisine. Quand elle est revenue l'argenterie avait disparu.

Orleans Roller Skating Club.

Nous avons reçu des invitations du Dr. Aufoux, président du Orleans Roller Skating Club, pour assister ce soir aux exercices des membres sur les patins à roulettes.

Nous le prions d'accepter nos remerciements.

Le club se réunit tous les mardis et les vendredis et compte déjà bon nombre de membres.

TEMPERATURE.—26 août 1875.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	78	26
12 M.	86	30
3 P. M.	87	30
6 P. M.	80	27

COUPONS.—COUPONS.—Voici le grand jour pour les deux magasins Danziger, 203 rue du Canal, entre Remparts et Bourgogne et 228 et 230 rue Royale, au coin de la rue St. Philippe. C'est le jour de la vente des coupons. Le choix en est immense. Il y a des coupons pour tous les goûts et toutes les bourses, mais tous sont offerts à des prix d'une modicité réellement incroyable. Aussi les dames disent-elles partout en parlant d'étoffes à bon marché: ce sont les coupons de Danziger. On les donne pour rien. Allez les voir.

—La plus grande vente de chaussures sur consignation se fait en ce moment au Magasin Bleu, coin Orléans et Claiborne,—Bottes à boutons claquées, dessin dernier genre $2 00; Bottines pour hommes, à vis, patron Créole, $3 00. 500 paires pantoufles pour dames à 25 c. la paire; Bottines prunelle depuis 75 c. La botte Eldorado déjà si avantageusement connue vient de subir une nouvelle réduction; elle ne se vend plus que $2 la paire, ce qui met cette élégante chaussure à la portée de toutes les bourses et la mettra bien plus à la mode. Allons mesdames, passez au Magasin Bleu.

☞ Mr. Jos. Hubbard, coin Remparts et Perdido, se félicite d'avoir réduit le prix de ses meubles. Il a écoulé une forte partie de son stock, et les acheteurs continuent à affluer à sa fabrique. On y trouve, à un bon marché vraiment exceptionnel, d'excellents meubles de salon, de salle à manger et de chambre à coucher.

REVUE ANNUELLE du Commerce de la Nouvelle-Orléans.

Le 1er septembre prochain, l'*Abeille* publiera sa revue annuelle du commerce de la Nouvelle-Orléans. Nous apporterons tous nos soins à rendre ce travail aussi complet et aussi exact que possible.

Nous prions les maisons qui désirent des exemplaires de ce numéro de nous faire parvenir leurs commandes quelques jours à l'avance. Nous adressons la même requête aux personnes qui ont des annonces à faire insérer dans cette édition qui sera tirée à un très grand nombre d'exemplaires.

34

Un verdict conforme aux preuves.—Le verdict du public en faveur des Hostetter Stomach Bitters diffère de ceux qui ont pu être mentionnés jusqu'ici, en ce qu'il est exactement conforme aux preuves fournies et souvent à l'appui des remèdes les plus populaires d'Amérique. On peut douter qu'il y ait jamais eu un remède dont les mérites aient été plus substantiellement attestés par des certificats non sollicités que celui-ci. Un examen de ces témoignages établit qu'un fait de la dernière importance pour les personnes malades et débiles, aussi bien que pour celles qui sont exposées aux influences défavorables du climat, c'est que les Bitters sont un tonique sans égal et à la fois un spécifique absolu pour tous les désordres des organes digestifs, biliaires et excrétoires, un moyen sûr de régler l'accomplissement des plus importantes fonctions du corps, et une protection suprême contre les fièvres intermittentes et remittentes et contre toutes les autres maladies causées par des influences malsaines.

Décédé hier soir, à 11 heures, à l'âge de huit ans et huit mois, EMMANUEL FAGET, fils du Dr. Faget. L'enterrement aura lieu aujourd'hui vendredi. Le convoi partira de la maison de son père, encoignure des rues St. Pierre et Bourgogne, cette après-midi à quatre heures.

Décédée hier, jeudi, 26 août, à 4 heures 45 de l'après-midi, FLORENCE ALICE FORBES MAYO, épouse de J. Arthur COMSTOCK, âgée de vingt-six ans, et native de la paroisse Assomption, Louisiane. Ses restes seront transportés à Donaldsonville, Lne., pour y être inhumés.

Les journaux de Greenock, Ecosse, et de Liverpool, Angleterre, sont priés de copier.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Le conseil d'administration désirant participer au succès de la Fête Champêtre qui doit être donnée le dimanche, 29 août, au profit des Inondés de France, informe messieurs les sociétaires que dans le cas où cette fête aurait lieu, l'assemblée générale sera renvoyée au DIMANCHE SUIVANT; en cas contraire, l'assemblée aura lieu le 29, à 4 1/2 heures du soir à l'asile.

Mr le Président invite en même temps les sociétaires à participer à cette œuvre de charité.

Par ordre du Président: JH. GIROD.
L. SIMON, Secrétaire. 27 août—2t.

Comité de Secours aux Inondés du Midi de la France.—Les personnes qui ont encore des listes de souscription sont priées de vouloir bien les remettre d'ici au 31 août courant, entre les mains du trésorier du Comité, Mr J. B. Camors, au Workingmen's Bank, No 24 rue du Canal.

Par ordre du Président.
Le Secrétaire, J. B. MONDIEGT.
27août—au31

La fête de St-Augustin étant une de celles que célèbre l'archiconfrérie des Mères Chrétiennes, la présidente prie les dames qui en font partie de se rendre à la cathédrale St-Louis, à 7 heures, samedi 28 du courant.

Arrivé par steamer New-Orleans,
200 Caisses Souliers en tous genres,
Consignés au
MAGASIN BLEU
Coin Orléans et Claiborne.
26 août—4f

FRANÇOIS KROLL,
Professeur de Musique,
193 ... rue Bourgogne ... 193
Leçons de Violon, Piano, Solfège et Harmonie.
PRIX: Leçons particulières ... par mois $5
Demi Leçons ... 3
Leçons Collectives ... 2
Aussi: Transcription pour musique de chant et d'instruments en général. 24août—2mois

G. M. BORGES,
SI favorablement connu comme l'ex-propriétaire du GEM OYSTER SALOON, salon d'huîtres au No 17 de la rue Royale, et marchand des meilleures huîtres des Etats-Unis, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il ouvrira son nouvel établissement aux Nos. 9 et 11 de la rue ROYALE,
JEUDI, 26 DU COURANT, à 5 heures du soir.
Il a conclu des arrangements qui lui permettront toujours d'offrir aux amateurs ce que le marché a de mieux, et s'est assuré les services de Mr. CHARLES EAGANS, excellent cuisinier dont la réputation est bien établie à la Nlle-Orléans.
On trouvera les meilleures liqueurs de la ville à la BUVETTE que dirigera Mr. O. O'HARA, ancien propriétaire du "Mike's Place," No 20 de la rue Royale. 24 août—2f

Propriétés à vendre et à louer

A Louer.
LA maison à étages, située à l'encoignure des rues St. Louis et Tremé. Le premier consiste en quatre belles chambres, deux cabinets, citerne, gaz et water-works, cuisine, etc., le rez-de-chaussée pour grocerie et café, avec installation complète. Prix modéré, possession immédiate. Pour les conditions s'adresser à l'encoignure des rues Ste-Anne et Dauphine, à la grocerie de Mr Laurent.
22 août—6t

Magasins à Louer.
A louer à bon marché, les magasins à trois étages suivants:
1° Le magasin No 48 rue de Chartres, entre Douane et Bienville.
2° Le magasin No 28 rue Conti, entre Levée et Chartres. Possession immédiate. S'adresser à J. TURCOTTE, No 158 rue du Canal, coin Baronne.
Nouvelle-Orléans, 5 Août 1875. 6août—1m

A vendre.
A VENDRE au chantier de bois de construction (Star Planing Mill and Lumber Yard), au coin des rues Calliope et Remparts:
Bois pour plancher (flooring) à $17 50 les mille pieds, livré.
Planches pour plafond (ceilling) à $13 50 les mille pieds, livré
S. W. Boards à $13 00 les mille pieds, livré.
Conditions—Comptant. NICHOLAS CONNELL.
11juin—1an DMarJ

Mesdames!
IL Y AURA UNE GRANDE VENTE DE
COUPONS
Aujourd'hui
AUX MAGASINS DE
DANZIGER!!
No 203, rue du Canal, entre Bourgogne et Remparts,
—ET—
Nos 228 et 230, de la rue Royale, coin St-Philippe.
☞ Ne manquez pas de venir. 27août—1f

INSTITUT ST-LOUIS, POUR LES DEMOISELLES.
Dirigé par Mme Matthey.
No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.
La réouverture des classes aura lieu MERCREDI, 1er septembre 1875. La directrice compte sur l'exactitude des élèves.
Le 1er octobre, il sera ouvert à l'Institut un cours théorique et pratique de langue espagnole, auquel pourront assister, au prix payé par les élèves, les jeunes dames et les demoiselles qui le désireront. 27août—3mois

Mount St-Mary's College,
Emmittsburg, Maryland.
LA réouverture des classes de ce collège aura lieu le 6 septembre 1875. Mr. Ernest Lagarde, un des professeurs du collège, partira de la Nlle-Orléans vers les premiers jours de septembre avec les élèves qu'on voudra bien lui confier.
S'adresser chez Mr R. BELTRAN,
21août—1sem 101 rue Decatur.

Ecole Allemande-Américaine.
(Pour les filles et les garçons.)
AU No 88 DE LA RUE BOURGOGNE, entre les rues Conti et St-Louis.
LA quatrième session annuelle de cette école commencera le MERCREDI, 1er septembre. L'institution est divisée en trois départements—l'école préparatoire, l'école élémentaire ou la grammaire, et l'école supérieure. L'école préparatoire a deux divisions; l'école élémentaire se compose de trois classes (les filles et les garçons sont complètement séparés). L'école supérieure est exclusivement pour les garçons; l'anglais, l'allemand et le français, la tenue des livres, la géométrie, la géographie commerciale, l'histoire, la chimie, la minéralogie, le dessin, &c., y sont enseignés.
Le prix est de $1 à $8 par mois, suivant les classes. 18août—1m

INSTITUT ST-CHARLES,
(Anciennement dirigé par Mme Macé-Lefranc.)
EXTERNAT ET PENSIONNAT DE DEMOISELLES SOUS LA DIRECTION DES DAMES OCTAVE LABRANCHE.
Mlle Octavie Labranche, Directrice.
Les classes recommenceront le 1er septembre 1875. 8 août—1m.

Collége Commercial de Dolbear
203 ... Rue du Canal ... 203
AU TROISIEME ETAGE, est ouvert, toute l'année, de 9 heures du matin à 8 heures du soir. On peut commencer n'importe quand, à prendre des leçons de tenue des livres, d'écriture, d'arithmétique, d'anglais, de français et d'allemand. L'institution reçoit, le jour et le soir des élèves de 8 à 60 ans. Classe de 4 à 5 heures, pour les dames.
LEVI DOLBEAR, président.
N. B.—Privilège d'élève à vendre.
8fév—1an W.P.

Aux Jardiniers.
A LOUER, un lot très élevé et cultivé depuis plusieurs années, comme jardin potager. Ce lot, situé rue Dumaine entre la rue Broad et le Bayou St Jean, a une maison de trois chambres et cabinet, citerne, &c.
Aussi, plusieurs petites maisons dans le Second et Troisième Districts.
S'adresser à M. ELLIOT,
25août—5f No 70, rue Toulouse.

CONSULAT DE FRANCE
A
LA NOUVELLE-ORLEANS.

11 Rue Saint Louis, de 11 heures à 3 heures.

Toute pièce destinée à recevoir la signature du Consul doit être déposée 24 heures d'avance.

Les droits de chancellerie sont payables au moment où l'on dépose les pièces.

Conformément à l'Art. 35 de la Loi du 27 juillet 1872, sur le Recrutement de l'Armée, le Consul invite les Français âgés de 20 à 40 ans, à se faire inscrire au Consulat. Ceux qui ne le font pas seront considérés comme insoumis, et passibles de peines sévères, ainsi que leurs complices, (parents, femmes, patrons, &c.)

Les Français ne résidant pas en Louisiane, pourront se faire inscrire dans les Agences Consulaires près desquelles ils demeurent.

Il invite aussi les familles ou les amis des Français qui viendront à décéder dans l'arrondissement consulaire de la Nouvelle-Orléans, (Louisiane, Mississippi, Nord de la Floride, Arkansas, Alabama, Missouri et Texas,) à donner avis du décès au Consulat.

Des informations sont demandées sur les personnes suivantes:

Auclair, Louis—Artrus, Paul Lucien—Arina, Dominique—Aubel Vve, née Philippine Coquet—Bachelier, Claude—Baptendier, Alexis—Barbot, Alexis—Barret, les enfants de Désiré—Baron, Mme Vve—Bertrand, Hubert—Bonnoton, Marie Barbe—Bonhomme, Jules Stanislas—Bordenave, Paul—Bouquey, Baptiste—Castaigne, Théodore—Chavanne, Antoine—Cassagne, Mathilde—Carol, Justin—Coste, François—Chauvel, André—Coulon, Marie—Chouleux, Jean—Courier, Mr—Couvère, Mr—Contejean, Pierre Henri—Cussy Louis Frédéric—Dathe, Mlle Louise—Daniel, Louis—Decker, Henri—Duraud, Joseph Hector—Dur, Antoine Eugène—Estampes, Abel—Faber, George—Fancon, F. M.—Fourtané, George—Gallais, les époux—Gardon, Louise—Gentet Georges Alphonse—Gregory, Joseph—Guénaut, les époux—Gros, Pierre—Guigonet, Paulin—Herpèche, Gaston René—Hervé, Alphonse—Hezeau, François Louis—Jacquet, Jean—Keilwasser, Georges—Klein, Frédéric—Keiffer, Justin—Lafarge, Victor ou Jules—Laboutelaye, Joséphine—Laguens, Martial—Lapeyre, Jean—Langa, Sylvain, Marie, Charles—Levy, Charles—Lasallette, Jean—Lateulaire, Jean Entrebe—Lavigne, Mme Isaac—Le Borgne, Vincent—Le Boul, Eugène—Loevf, Philippe—Legrand, Jean—Lehman, Henri—Lepori, Séraphin—Leprince, Théophile—Lizan, Dominique—Lilou-Pelon, Jean—Levêque, Stanislas—Maloz, Louis—Mariotte, Noël René—Mariotte, Melissa—Mariotte, Joseph Noël—Marsoudet, P. Martin, Simon—Martin, Bruno—Moquet, Mme Victor—Mothe, Mde—Nassoy, Louis—Neirengarten, Jules—Ouvrar, Wm.—Pérès, Auguste—Peyronnet, Albert Guillaume—Pierrot, François—Philbert, Sylvain Jean—Piganiol, la famille—Ponsan, Dominique—Portal Jean Pierre—Passette, Antoine—Quévrement, Frédéric Charles—Ruesz, Martin—Rambosson, Barthélemy—Régnier, Prosper—Rémy, la famille—Renard, Mme, née Motard—Renard, Joseph Boniface—Rigal, Joseph—Roussineau, Bernard—Sevelinge, Claude—Stacton, Wm. ou F, Merdriniac—Storelli, Mme Ve. née Verdier—Talbot, Wm. Fielding—Tatin, François Marie—Tesson, Jean-Baptiste—Trésal, Maurox François—Thiebaut, Alphonse—Tujague, Mme, Vve née Vignes—Valain, Louis Ambroise—Valenconi, Louis.

Ce 19 août 1875.
Le Consul de France gérant,
19 août—☞ VICOMTE PAUL d'ABZAC

Fabrique du Sud.
Nouvelle-Orléans, 24 juillet 1875.
Citoyens de la Nlle-Orléans et de la Louisiane.—J'établis en ce moment, une fabrique de chaussures. Je ne vous demande que votre patronage. Je m'engage à vous contenter, sous le rapport de la modicité des prix et de la qualité des matériaux, mieux que ne pourrait le faire aucune autre manufacture de l'Etat.
Vous savez qu'il y a parmi vous un grand nombre d'ouvriers et d'artisans qui n'ont pas de travail et sont dans l'impossibilité de nourrir leurs femmes et leurs enfants. Nous devrions avoir toute espèce de fabriques locales, les diriger nous-mêmes et nous soutenir les uns les autres. Nous envoyons des millions de piastres au Nord et à l'Ouest.
Je fais des chaussures depuis vingt-cinq ans.
Je signale le sujet à l'attention de la communauté. JOHN HANSEN,
20 août—6mois. Au No 35 de la rue du Canal.

Banque Nationale Mutuelle.—N'lle-Orléans 19 août 1875—Avis est donné que le capital de cette banque ayant été réduit à $300,000 par le nombre requis de votes d'actionnaires, conformément avec la 13ème section du currency act, les anciens certificats sont appelés pour être remplacés par de nouveaux certificats de nouvelles actions—certificats qui sont prêts et peuvent être délivrés.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.
20 août—10f.

Banque Nationale Mutuelle—Nouvelle-Orléans, 17 août 1875—Aujourd'hui, à une séance régulière des Directeurs, Mr P. FOURCHY ayant donné sa démission comme président, Mr JOHN T. HARDIE, le vice-président, a été nommé président à l'unanimité, et Mr A. W. BOSWORTH vice-président.
JOSEPH MITCHEL, caissier.
18 août—10f

Magasin Pontchartrain d'articles à bon marché.
Le Pontchartrain Cheap Store.
Tenu par
J. A LACROIX,
Au coin des rues Français et Victoire.
BOTTES ET SOULIERS
de toute espèce pour dames, messieurs, demoiselles et enfants.
On trouvera toujours chez moi un assortiment complet d'articles de premier ordre offerts à des prix qui défient la concurrence.
Les acheteurs sont priés de venir examiner mon stock avant de faire leurs achats ailleurs.
Ma devise est:
Ventes rapides et légers bénéfices.
21 fév—1an

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No. 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No. 53
(Encoignure Bienville.)
Manufacture à vapeur de:
TABAC A FUMER ET A PRISER.
Et Importateur de:
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES &c.
18 déc—1an Nouvelle-Orléans

Mme Vve FERARI,
ACCOUCHEUSE,
Reçue par la Faculté de Paris,
INFORME les Dames qu'elle continue à donner ses soins à la pratique des accouchements et traitements des maladies.—Consultations tous les jours, à midi, en son domicile, rue d'Orléans 163.
On prend des pensionnaires à prix modérés.
8 août—6m—D Mar J

BOIS
DE Construction et de Charpente. Bois Brute de toutes dimensions, de $8 à 14 piastres par mille pieds. Bois fin. Bois Blanchi de $12 50 à $3 50 par mille pieds, rendu.
NEVERS & HEBY,
210 rue Julia, Nouveau Bassin.
MAISON FRANÇAISE.
8juil—1an

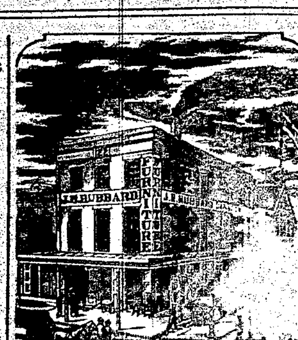

VENTE
POUR ÉCOULER
LE
STOCK
—
Excellents Marchés
CHEZ
Jos. B. Hubbard
MARCHAND
DE
MEUBLES
Au No 122 rue des Remparts.

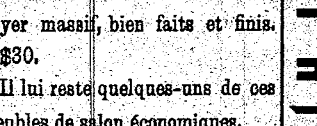

Bois de lit Victoria, doubles, noyer massif, bien faits et finis, à $30.
Il lui reste quelques-uns de ces meubles de salon économiques.

ATTENTION!!!
Les prix sont plus modiques que jamais,
AU MAGASIN DE
JOSEPH B. HUBBARD.
Coin Remparts et Perdido.

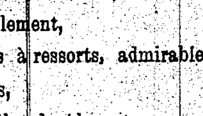

Armoires portatives, en noyer, à $15 seulement,
Matelas à ressorts, admirablement faits,
Echelles doubles,
Porte-linge.
Quelques meubles de chambres à coucher, en acajou et en bois de rose, à bas prix.
Bureaux en noyer, à glaces, à $12 seulement.
Meubles de salle à manger.
Meubles de bureaux et de bibliothèques.
Matelas, plumes,
Miroirs,
Armoires à glaces,
CHEZ
JOSEPH B. HUBBARD
Au No 122 rue des Remparts,
Côté Sud.

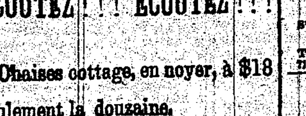

ECOUTEZ!!! ECOUTEZ!!!
Chaises cottage, en noyer, à $18 seulement la douzaine.
ET TOUT LE RESTE EN PROPORTION.
Voici le moment d'acheter à bon marché; aussi faut-il que vous vous adressiez à
JOS. B. HUBBARD,
Au coin des rues Remparts et Perdido.

H. CLOSTERMANN & BAYLE
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES
FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES,
46, RUE DE CHARTRES, Entre BIENVILLE & DOUANE.
LA maison la plus ancienne dans cette branche d'affaires. Son crédit et sa réputation en Europe et aux Etats-Unis la mettent à même de défier toute concurrence loyale. Un des associés établi en Europe, s'occupe exclusivement des achats de la maison. 11 août—1an

Vor. MAIGNAN
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT,
Des VINS FINS de A. de LUZE & fils, et LARRONDE frères.
Des COGNACS VINEYARD PROPRIETORS, GAUTIER Frères, SUTTON, et GOLDENBURG. Importateur des EAUX-DE-VIE CASTILLON & Cie, des SHERRY et BURGUNDY PORT de PAUL EMILE THOMAS, B. REIG, MARIGO & Cie; des SARDINES GILLET; du GENIEVRE La CLOCHE; de VINS ROUGES et BLANCS, en barriques, demi-barriques et caisses, FRUITS, CONSERVES, etc., etc., etc.
23 et 25 - - - Rue Bienville - - - 23 et 25
27 déc—1an NOUVELLE-ORLEANS.

CIGARES, CIGARES
Faits par Millions
No 71, RUE DE CHARTRES.
J'annonce respectueusement au public et au commerce en général que je viens d'ajouter à ma fabrication de CIGARES bon marché du pays, la fabrication d'un excellent CIGARE MELÉ de la Havane, d'un arôme et d'un goût exquis, que je vendrai exclusivement sous une nouvelle marque, LA HERMOSA, et dans des boîtes d'une forme spéciale, contenant chacune 50 cigares. Boîtes au détail à TROIS DOLLARS. Réductions libérales aux acheteurs en gros.
F. HAEHNEL.
28 mars—6m

J. P. SARRAZIN,
Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.
Tabac à fumer, tabac à chiquer, tabac à priser, cigares et pipes de toute espèce.
Perique fin à fumer et à chiquer, en carottes de 1, 2 et 1 1-2 livres; articles fantaisie de tous genres pour fumeurs.
Reçu par les derniers arrivages, un bel assortiment de pipes, porte-cigares et porte-cigarettes comme du dernier genre,
Aux Nos 91 & 93 de la rue de Chartres, coin Conti. No 65 de la rue Poydras, coin Tchoupitoulas
Propriétaire de la fabrique de cigares de Jos. Queyron, No 69 de la rue Conti.
23 nov—1an NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

MANUFACTURE DE CIGARES.
A. SUAREZ FERNANDEZ,
informe le public que sa manufacture est située au No 113 de la RUE ROYALE, EN FACE DE LA MAISON D'ETAT.
Où il continuera à fabriquer les meilleurs CIGARES de tabac de la Havane pur ou du pays.
Attaché à sa manufacture, il a un DEPARTEMENT DE DETAIL où il vend ses cigares en quantités à la convenance des acheteurs et à des prix de gros. Ceux qui désirent de bons cigares à bon marché devront visiter son magasin.

H. J. RIVET,
PHARMACIEN DROGUISTE,
SUCCESSEUR DE
E. MONTEUSE & CO.,
a constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, ARTICLES DE TEINTURERIE, PARFUMERIE, BANDAGES, MÉDICAMENTS PATENTÉS, Français, Anglais et Américains, EAUX MINÉRALES naturelles et factices.
Les meilleurs SIROPS sont livrés au public avec du SODA-WATER glacé, aussi EAUX DE VICHY et de BETHESDA glacées.
Le plus grand soin est donné à l'exécution des formules de MM. les médecins.
Agent pour le TEXAS COTTON WORM DESTROYER.
Dépôt central des célèbres BITTERS DE A. A. PEYCHAUD.
58 RUE DE CHARTRES, COIN BIENVILLE, NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Dr. ALFRED MERCIER,
CONSULTATIONS tous les jours, de 10 heures à midi, 220 rue Girod, entre Baronne et Dryades.
Résidence: 268 rue des Magasins encoignure Poeyfarre. 25 avril—

L'Huile de Sureté du Peuple.
Dépôt principal, au No 15 de la rue Dauphine, Nlle-Orléans.
"Plus d'accident provenant de l'huile de charbon!" si vous brûlez l'huile de sûreté du peuple. Il n'y a absolument aucun danger à l'employer et elle dure aussi longtemps qu'aucune des huiles légères employées en général.
T. SEWELL, Propriétaire.
Lisez les certificats du Bureau de Santé.
Laboratoire du Bureau de Santé
Etat de la Louisiane.—No 159 de la rue du Canal. Nlle-Orléans, 4 Janvier 1874.
Au Dr C. B. White, président du Bureau de Santé.
Monsieur—L'échantillon d'huile que m'a remis Mr. Thomas Sewell a un jet de lumière de 165 degrés Farenheit; il offre donc toutes les garanties nécessaires de sûreté.
ALFRED W. PERRY, D. M.
Chimiste du Bureau de Santé.
Je certifie que le Dr Perry, a fait l'expérience et que sa déclaration est exacte.
C. B. WHITE, D. M.
Président du Bureau de Santé.
14 août—1m.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 26 AOUT. CLASSE No 203

45 29 66 58 70 26 42 59 66 67 39 6[illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et ouvertement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature ce 26 août 1875

H. PERALTA,
ADAM GIFFEN, Commissaires.

☞ Méfiez-vous des fausses Loteries.

L'Union Française,
BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.
Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.
Le Président, EDGAR LARUE.
11 mai75—1an

AVIS.
Mr Maurice Barnett
A L'HONNEUR de prévenir ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un bureau au No 38 Passage de la Bourse, entre Douane et Bienville.
Il se chargera notamment de Prêts sur hypothèques; Achat et Vente de Propriétés, Locations, Collections, &c.
Le Paiement des Taxes arriérées sera l'objet d'une attention toute particulière et au taux le plus libéral. 5août—1m

MEUBLES! MEUBLES!
Vente pour liquidation.

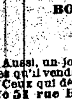

CHARLES RAYMOND, Marchand de Meubles, au No 51, rue Royale, coin Bienville, Nouvelle-Orléans, étant obligé de se retirer des affaires pour cause de santé, OFFRE DE VENDRE SON STOCK DE MEUBLES EN GROS OU EN DETAIL, à des prix très modérés.
Il a en magasin de très jolis sets de Chambre à Coucher, sets de Salon et ameublements de salle à manger en
BOIS de ROSE,
BOIS d'ACAJOU.
BOIS de NOYER.
BOIS de CHÊNE et en
BOIS d'IMITATIONS.
Aussi, un joli assortiment de Meubles Ordinaires qu'il vendra aux prix les plus réduits.
Ceux qui désirent se meubler peuvent venir au No 51 rue Royale, coin Bienville, où ils verront le stock et seront convaincus que les prix sont très réduits et raisonnables. 11 août—6m

Avis de société.
MON fils, A. RINGGOLD BROUSSEAU, a un intérêt dans mes affaires depuis le 1er mai 1875. Le nom de la maison sera, dorénavant, A. Brousseau & Son.
A. BROUSSEAU.
12 août 1875. 12août—1m

Nouvelle Galerie Photographique,
183 rue du Canal, entre Bourgogne et Dauphine.
CASANOVA,
Peintre en Portraits et Photographe de Paris, garantit au public des Portraits de premier ordre. 1er août—1m.

CUNDURANGO BITTERS
De Maguire,
Le grand régulateur,
M. B. MORRISSON & CO., Agents,
Au coin des rues Magasins et Canal
17 juin—3m. D.Mar.J.

ORDONNANCE GRATUITE
pour la guérison de la débilité nerveuse, de la faiblesse, de l'opiumie, de l'ivrognerie, des catharrhes, de l'asthme et de la consomption.
S'adresser au PROFESSEUR WIGGIN, de Charlestown, Mass.
Tout pharmacien peut exécuter l'ordonnance. 11juil—1an

Lager de la Nouvelle-Orléans,
CASPAR LUSSE,
Aux Nos 476 & 478 de la rue de Chartres.
ANNONCE aux propriétaires de salons et au public qu'ayant achevé son immense appareil pour la fabrication du LAGER BEER, il est prêt à vendre, à meilleur marché que ne se vendent les autres marques, de la bière faite ici et égale à toutes celles qui se fabriquent aux Etats-Unis. 11juin—6m

Bureau de Prêt du Peuple.
Coin Royale et Conti.
Entrée privée, 82 rue Conti.
PRÊTS libéraux faits sur dépôts de Diamants, de Montres, de Bijoux &c, de toute espèce d'articles. 1juin—6m

Taxes de desséchement.
TOUS les paiements de taxes de desséchement (drainage), à un escompte, doivent être faits par l'entremise du soussigné qui, SEUL, a le CONTRÔLE des mandats de desséchement. Une demande qui lui serait adressée directement garantirait conséquemment à l'acheteur les taux les plus bas.
JAMES B. GUTHRIE, agent.
Au No 123 de la rue Gravier

Chaussures.
L'actif et entreprenant fabricant de bottes et de souliers,
ERNEST CABAUD,
Au No 68 de la rue Royale, Nlle-Orléans, Lne.,
ANNONCE à ses amis et au public qu'afin de répondre à la demande toujours croissante de ses célèbres chaussures à vis, il a ajouté à son établissement une nouvelle machine perfectionnée qui vient d'arriver de Paris et surpasse tout ce qu'il y a de ce genre dans ce pays sous le rapport de la rapidité, de l'élégance et de la durée du travail; elle le met à même de remplir les ordres rapidement et à des prix réduits.
Guêtres à dessus en peau de chevreau, maroquin ou peau de veau ... $5 50
Guêtres unies, en maroquin ou peau de veau ... $4 50
Bottes et souliers de tous les genres aux plus bas prix possibles. L'établissement n'emploie que la peau de veau et le maroquin français de la meilleure qualité.
M. Cabaud engage le public à ne pas acheter un soulier imitation fait au nord et vendu ici pour les véritables chaussures à vis françaises. C'est tout simplement un soulier ordinaire à cheville en cuivre et qui est inférieur, en tout, aux souliers de l'établissement Cabaud. Un essai en convaincra le public.
12mai—1an E. CABAUD.

PREMIERE FABRIQUE DU SUD
De Chaussures à Vis.
153 ... Rue Royale ... 153
Entre St-Pierre et Toulouse.
Et 28 rue St-Charles.
PIERRE PAVIA,
INVENTEUR BREVETÉ ET FABRICANT des chaussures à Vis en tous genres. Garanties indécousables.
Elles ont obtenu la médaille d'or à la Foire de la Louisiane en 1872 et en argent en 1873.
20 avril—1an

L. C. ARNY,
A l'ancien établissement
Pour la mise en bouteille,
Nos 26, 28 et 30 de la rue Bienville,
(ancien magasin de J. A. Blaffer & Co.)
OFFRE à vendre, en bouteille, ALE, PORTER, LAGER DE ST-LOUIS, CIDRE & ALE AU GINGEMBRE, VICHY, KISSINGEN et CONGRESS WATERS.
Ale draught de Philadelphie, de WM. MASSEY & CO—une spécialité.
Ale et Porter en barriques, pour les metteurs en bouteilles; ale, porter et cidre en baril, pour le draught; outils, bouchons, fil d'archal, étiquette aux plus bas prix. 7oct—1an

Maison établie en 1857.
G. PITARD,
Importateur et marchand de
QUINCAILLERIE,
GRILLES pour cheminées, (GRATES) PEINTURES, HUILES, VERNIS, VITRES, PAPIERS PEINTS, &c.
221 & 223 ... rue du Canal ... 221 & 223
entre Remparts et Bassin.
Autrefois au No 349 rue Commune.
20 mai—1an—MaJD

Dépôt de machines à coudre à vapeur de GREGG.
Et Emporium de la mode pour le Sud
154 RUE DU CANAL.
VENTE, achat, échange et réparation de toute espèce de machines à coudre. Elles sont également louées à raison de $1 par semaine, [illegible] Venez chez nous ou dites nous de passer chez vous. Notre dépôt est dans la plus belle partie de la rue du Canal; tout le monde vous l'indiquera.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, [illegible]